



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 17.12.2014

PROCES-VERBAL N° 5

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 novembre 2014**
- 04. Décisions**
 - 01 Décisions fiscales exercice 2015 (identique 2014)
 - 01 Coefficient d'impôt : 1.0%
 - 02 Indexation : 170%
 - 03 Impôt personnel : CHF 18.-
 - 04 Taxe sur les chiens : CHF 120.-
 - 02 Crédits d'engagement :
 - 01 Ecole de Versegères
 - 02 Rénovation du Café des Amis
 - 03 Crédit complémentaire :
 - 01 Subventionnement communal pour la Bourgeoisie : attaque de bostryches
 - 04 Budget 2015 :
 - 01 Amendements du budget
 - 02 Examen du budget des SIB et de la Municipalité
 - 03 Approbation du budget 2015
 - 04 Liste des objets soumis en vote séparé, annoncé à ce jour :
 - 01 Ecole de Fionnay : CHF 220'000.-
 - 02 Aménagement d'un Espace ludico-sportif St-Marc : CHF 500'000.-
 - 03 Agrandissement du terrain de football (normes FIFA) : CHF 450'000.-
 - 04 Centre sportif, mise en conformité : CHF 1'150'000.-
 - 05 Couvert engin de damage au Plamproz : CHF 85'000.-
 - 06 Aménagement de l'Espace Brunet-Verbier : CHF 50'000.- + CHF 580'000.-
 - 07 Poubelles de rue : CHF 25'000.-
 - 08 Vidéosurveillance : CHF 80'000.- + CHF 15'000.-

- 05 Postulats
 - 01 Création d'une zone de détente

05. Information - présentation

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au représentant de la presse ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

1. Contrôle des présences

42 conseillers généraux présents et 3 excusés.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Grégory May et Patrice Bürcher

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26.11.2014

Le secrétaire du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Décisions

1. Décisions fiscales exercice 2015 (identique 2014)

François Corthay précise les différents paramètres fiscaux et annonce que la Commune a décidé d'adopter le statu quo : indexation au plus haut niveau possible et coefficient fiscal au plus bas.

Le Conseil général accepte les décisions fiscales 2015 à l'unanimité.

2. Crédits d'engagement

01 Ecole de Versegères

Patrick Bruchez précise que de nombreuses rencontres et réflexions ont eu lieu depuis 2009, pour arriver à la conclusion que le concept des 3V était le projet souhaité par la majorité.

Il précise le montant du crédit d'engagement qui sera voté ce soir, soit une enveloppe de 18 millions.

La commission des écoles se prononce à l'unanimité pour le projet.

La commission des constructions a analysé le projet en profondeur et a conclu à une acceptation du crédit à 6 voix contre 1.

Le président confirme que le Canton devrait participer à hauteur de 2 millions.

La commission de gestion se prononce positivement dans sa majorité.

Le crédit d'engagement pour l'Ecole de Versegères à hauteur de CHF 18 millions est acceptée par 37 oui et 4 non.

02 Rénovation du Café des Amis

Un crédit avait été voté pour un montant de 1,5 millions, mais la modification du projet nécessite une adaptation du crédit à 1,75 millions.

La commission de l'aménagement du territoire se prononce favorablement pour ce crédit d'engagement.

La commission de gestion donne un préavis positif à l'unanimité.

Le crédit d'engagement pour la rénovation du café des Amis est accepté à l'unanimité.

3. Crédit complémentaire

01 Subventionnement communal pour la Bourgeoisie : attaque de bostryches

La région de Bagnes a été très fortement touchée l'été dernier par des attaques de bostryches. Il a fallu prendre des mesures d'urgences qui nécessitent aujourd'hui cette demande de crédit complémentaire à hauteur de CHF 150'000.-

Le crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.

4. Budget 2015

Le président précise les différents principes qui ont guidé l'établissement des budgets, soit :

- la prudence,
- la maîtrise des charges, travail qui porte déjà ses fruits,
- la priorisation des investissements qui sont importants et qui le resteront encore longtemps.

01 Amendements du budget :

François Corthay présente les amendements de ce budget 2015.

02 Examen du budget des SIB et de la Municipalité :

Sans entrer dans les détails, François reprend les chiffres clés de ce budget qui présente des recettes prévues pour un montant de CHF 113 millions. Des dépenses pour CHF 88 millions, ce qui est légèrement inférieur aux budgets précédents, notamment grâce à la maîtrise des charges et des efforts fournis par les divers services. La marge d'autofinancement fait un bon par rapport au budget 2014, celle-ci se monte à 21 millions. Un poste très lourd est relevé : les amortissements qui se montent à 26 millions. Ainsi le résultat net est négatif d'un peu plus de 4 millions, mais en adaptant quelque peu les amortissements, le budget serait équilibré voir nettement positif. Le service financier a donc le plaisir de présenter un budget d'excellente tenue. La Commune est dans un cycle d'investissement très lourd et le recours à l'emprunt est inévitable. Afin de continuer à être attractif, il faut investir et ceci passe par une période d'emprunt. Ces investissements devraient donner d'importantes retombées qui devraient permettre de couvrir l'emprunt.

03 Approbation du budget 2015

Le vote sera effectué après les votes sur les objets séparés.

04 Objets soumis à un vote séparé :

01 Ecole de Fionnay : CHF 220'000.-

Eloi estimait que la première idée de réparations « de fortunes », n'était pas souhaitable. Un groupe de travail est prêt à se mettre en œuvre, afin de revaloriser cette ancienne école, d'où cette demande de crédit.

La commission de l'aménagement du territoire n'a pas pu approuver ce budget, car il n'y a pas actuellement de dossier concret. Proposition est faite d'effectuer une surcouverture et d'allouer un budget de CHF 20'000.- pour ce faire.

La commission de gestion partage l'avis de la commission de l'aménagement du territoire.

L'amendement de CHF 20'000.- pour une réfection sommaire de l'objet est accepté par 32 oui, 7 non et 2 abstentions.

02 Aménagement d'un Espace ludico-sportif St-Marc : CHF 500'000.-

L'exécutif précise que le budget sera accordé pour autant que le manque de financement actuel, soit CHF 120'000.- soit trouvé par les concepteurs.

La commission du tourisme soutient cette demande.

La commission des affaires sociales soutient ce budget à 6 voix pour 1 contre et 1 abstention.

La commission de l'aménagement du territoire a accepté ce projet par 8 voix contre 1
La commission de gestion donne un préavis positif.

Le crédit est accepté par 34 voix pour, 5 refus et 2 abstentions.

03 Agrandissement du terrain de football (normes FIFA) : CHF 450'000.-

Le budget initialement budgété à CHF 800'000.- a été ramené à CHF 450'000.-

La commission de l'aménagement du territoire propose d'accepter ce crédit à la majorité de ces membres.

La commission de gestion et la commission des affaires sociales donnent un préavis positif.

Le crédit est accepté par 32 voix pour, 7 refus et 2 abstentions.

04 Centre sportif, mise en conformité : CHF 1'150'000.-

Cette mise en conformité est une nécessité due à l'âge des infrastructures actuelles.

Patrick Messeiller rappelle qu'un rapport en 2008, faisait déjà état de la nécessité de la mise en conformité de l'espace patinoire et des vestiaires notamment. Les travaux prévus n'ont pas été réalisés étant donné le développement prévu du centre sportif. Les montants n'étaient pas inclus dans le budget de développement.

La commission de l'aménagement du territoire ne s'est pas prononcée par manque d'information.

La commission de gestion a été surprise que ce budget ne soit pas inclus dans le projet de développement du centre sportif, mais suit la position de l'aménagement du territoire.

François Corthay, précise que ces travaux étaient prévus depuis 2010, mais n'ont jamais été effectués, bien qu'il était plus que nécessaire de le faire. Ces chiffres ont déjà été présentés en 2010, lors des budgets et ne sont pas nouveaux ; ils ont été validés mais non utilisés à ce jour.

Le crédit est accepté par 31 voix pour, 2 refus et 8 abstentions.

05 Couvert engin de damage au Plamproz : CHF 85'000.-

Patrick Messeiller précise le pourquoi de l'utilité de ce couvert. Dans un premier temps deux couverts avaient été demandés, un à Champsec et un au Plamproz. A ce jour, une solution a été trouvée pour Champsec. Pour le Plamproz, l'engin de damage datant de 1980, il est nécessaire de la protéger quelque peu de manière à la maintenir quelques années. Une solution de fortune a été mise en place, mais la nécessité d'un couvert en bonne et due forme se révèle bien réelle.

La commission de l'AT donne un préavis : 1 voix pour 1 contre et 5 abstentions.
La commission de gestion suit le préavis de la commission de l'AT.

Le crédit est accepté par 24 voix pour, 5 refus et 12 abstentions.

06 Aménagement de l'Espace Brunet-Verbier : CHF 50'000.- + CHF 580'000.-

Le projet ayant été présenté au dernier plénum ; il n'y a rien de nouveau.

La commission de l'AT donne un préavis de 6 voix pour et 1 abstention.
La commission de gestion apprécie énormément les analyses de dossier de la commission de l'AT et suit son préavis.

Le crédit est accepté par 34 voix pour et 6 abstentions.

07 Poubelles de rue : CHF 25'000.-

Le vote séparé a été demandé pour garder une identité urbanistique cohérente avec la rue de la poste qui était la rue « test ». La commission n'a pas remis en question le montant, mais le concept afin de garder une unité.

Le débat est nourri étant donné qu'un concept avait été prévu et qu'il n'est pas respecté par le Conseil communal qui a choisi un autre type de poubelles pour la rue de Médran alors que la rue de la Poste vient d'être finalisée.

Le crédit est refusé par 21 voix contre, 13 voix pour et 7 abstentions.

08 Vidéosurveillance : CHF 80'000.- + CHF 15'000.-

Ce crédit est demandé de manière à aider, tel un partenaire, la police communale dans son travail quotidien. Ces nouvelles caméras seraient posées à des endroits jugés stratégiques par le service. Ces nouvelles caméras devraient être dissuasives.

Concernant l'efficacité des caméras, Louis-Ernest Sidoli précise que 15 à 20 cas ont été résolus à l'aide des caméras. Les cas élucidés sont des cas assez lourds et la tendance est à la baisse, ce qui est encourageant.

La commission relève qu'il n'y a pas de concept global de sécurité sur l'ensemble de la commune, mais que c'est du coup par coup. A ce stade, la commission se doit de refuser cette demande de crédit.

La commission de gestion a donné un préavis négatif, dans l'attente d'un concept global sur la sécurité.

Le crédit est refusé par 18 voix contre, 16 voix pour et 7 abstentions.

Approbation du budget 2015 dans sa globalité

La commission de gestion précise que les budgets ont été établis sous l'angle de la prudence, notamment au vu des défis qui attendent la commune à la suite des diverses votations. Il est donc important de rester attractifs, tant pour nos touristes, que pour nos entreprises et nos citoyens. Les budgets tels que présentés ont été établis dans le sens de la prudence, tout en étant actifs au niveau des investissements et réactifs dans la tenue des charges. Sur la base de ce qui précède, la commission de gestion donne un préavis positif à l'unanimité pour l'acceptation des budgets 2015

Le budget 2015 avec des investissements ammentés à hauteur 45'890'900.- est accepté à l'unanimité.

Le président remercie les conseillers généraux pour la confiance unanime accordée et la qualité des analyses réalisées.

5. Postulats

01 **Création d'une zone de détente**

Gilles Rossier présente le postulat, qui prévoit de créer une zone accessible à la baignade dans les environs de la Gouille à Vaudan. Il semble que ce lieu permette de créer une nouvelle offre touristique pour la région à moindre coût.

Eric Fumeaux explique que deux problèmes majeurs existent sur cette zone :

1. ce site a été prévu pour la création d'une zone artisanale,
2. les terrains appartiennent à des privés.

De plus, après la votation sur la LAT, toute modification de zone doit être compensée par des zones à bâtir et la Commune ne possède pas assez de terrains actuellement pour effectuer ces compensations. Dès lors il est difficile de donner une réponse favorable à ce postulat.

Le postulat pour la création d'une zone de détente à la Gouille à Vaudan est refusé par 15 voix contre, 9 pour et 17 abstentions.

5. **Information - présentation**

1. Dossier Curala

Eloi Rossier donne des informations concernant le dossier Curala. Le conseil communal a décidé de créer un comité de pilotage, composé de Jean-Daniel Gay-Des-Combes, Eric Fumeaux, François Corthay et lui-même.

Le développement est prévu sur les axes des transports, de l'hôtellerie, des commerces, des bureaux et sur le plan des aménagements sportifs.

Sur le plan des transports, TMR a mis à l'enquête la transformation de la gare. Cette première modification est la première pierre à poser dans le cadre du développement de cette zone. La future déviation de la route de la Vallée doit être intégrée.

Au niveau hébergement, la création d'un ou deux hôtels sont prévus.

Au niveau commercial, un centre commercial, un espace dédié aux produits du terroir et quelques bureaux pour les entreprises et sociétés qui voudraient s'installer chez nous sont prévus.

Il pourrait être possible d'intégrer à la zone Curala une zone à bâtir permettant de créer des logements. Ceci amènerait une meilleure rentabilité à l'ensemble du projet.

Vu la taille du projet, la Commune n'a pas le droit de se tromper. Un concours d'investisseurs va être lancé en respectant les étapes de développement.

Un groupe a déjà travaillé avec la commune ces derniers mois, sans pouvoir apporter toutes les réponses aux exigences posées. Ainsi un appel à investisseurs a été fait, sans toutefois mettre sur la touche le premier groupe, avec lequel aucun n'engagement n'a pour l'heure été signé.

La Commune devra donc choisir le meilleur groupe d'investisseurs qui pourraient se présenter.

Le réaménagement de la Gare TMR va coûter environ 27 millions. Un tiers proviendra du département des transports de la Confédération et du Canton ; le solde est à trouver.

Le dossier de Curala dispose d'axes de développement plus vastes que le dossier des Mayens-de-Bruson. Le dossier de Curala permettrait de dégager une rentabilité plus intéressante que celle prévue dans l'autre projet. Un optimisme plus marqué du conseil communal sur le dossier de Curala est donc justifiée.

06. Divers

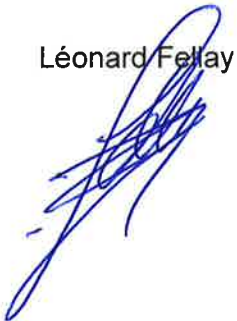
Mélanie Mento fait la promotion des Championnats du Monde de ski alpinisme qui se dérouleront en février 2015, étant donné qu'elle n'a pas pu accepter la présentation de cet événement par son président Gaston Barben pendant cette séance plénière.

Sébastien Rossoz demande à faire en sorte que l'éclairage des passages piétons et tout le dossier y relatif soit traité en grande priorité à la suite d'un accident qui s'est produit dernièrement à Versegères.

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire

Léonard Fellay



Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG

